

21 août 1912

reponse 21-8-12

Monsieur le Docteur

Comme suite à votre lettre du 22 juillet 1912, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège vous a autorisé à prélever sur le cadre d'un ou deux tableaux de notre musée ancien une parcelle du dépôt huileux qui s'y trouve. Cette opération devra se faire en présence et sous la surveillance de M.A.J. Wauters, membre de la Commission Directrice

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, l'assurance de notre considération très distinguée

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

Monsieur le Docteur Defay

à Uccle.

supervu 21-8-12

21 août 1912

Monsieur le docteur

Comme suite à votre lettre du 22 juillet 1912 nous avons j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Collège vous a autorisé à prélever sur le cadre d'un de ~~nos~~ ^{ou deux} ~~nos~~ ^{de nos musées} tableaux anciens une parcelle du ~~robot brunâtre~~ ^{rejet brunâtre} qui s'y trouve déposé. Cette opération devra se faire en présence de M.A.J. Wauters membre de la Commission directrice.

Veuillez, Monsieur, vous conformer à ces dispositions et agréer, l'assurance de notre haute considération

Pour la C.D.

Le Secrétaire

Caudu

Le Président

M. de Beaufort

121
Bruxelles 22 juillet 1912

A Messieurs Les Président et Membres de la
Commission des Musées Royaux de Bruxelles.



Messieurs,

J'ai l'honneur de solliciter de votre
bienveillance et de votre attachement aux
choses de l'Art une autorisation qui,
si elle m'était accordée, j'oserai j'ose
le croire, un jour définitif sur un des
côtés essentiels de la technique des
peintres anciens : la composition de leurs
huiles.

Vous n'ignorez pas, Messieurs,
les nombreuses controverses qui surgissent
encore aujourd'hui au sujet de la
découverte de van Eyck, embrouillée

par les renseignements contradictoires des vieux écrits, par le sens étendu que le moyen âge alchimique donnait au vocable "huile", et par notre impuissance à imiter les œuvres sorties de l'école bruxelloise.

Nous y sommes arrivés cependant par une voie qui n'est pas celle des recherches littéraires, mais par l'expérimentation méthodique, nous basant sur la résistance aux réactifs de la pâte des vieux tableaux, résistance souvent citée dans les traités de peinture et de restauration.

C'est cette résistance, Messieurs, que nous voudrions contrôler en examinant chimiquement le rebord bruniâtre, la croute linéaire qui court le long de la lisière des tableaux gothiques, très apparente chez quelques uns, entre autres dans l'œuvre de Quentin Metsys au Musée de Bruxelles, et dont un minime prélèvement ne nuirait en aucune façon à son intégrité matérielle.

Le contrôle de cette résistance si elle confirmait l'assertion des restaurateurs, ce dont nous ne voulons douter, donnerait à nos études et à toutes les preuves que nous avons de la formule de Van Eyck une sanction importante et nous permettrait de fixer des lois d'un grand intérêt dans la technique moderne et la pérennité des œuvres d'art.

Ces considérations, Messieurs, nous ont engagé à vous soumettre cette présente requête et à espérer de votre initiative éclairée un acquiescement qui porterait les plus heureux fruits.

En vous priant, Messieurs, de bien vouloir distraire quelques moments à son examen, veuillez recevoir l'expression de mes sentiments de haute considération

D^r J. Defay

Membre des "Amis des Musées"

133 Avenue Molière

Bruxelles.



Bruxelles le 27 Août 1912

121

A Messieurs Les Président Et
Membres De La Commission Directrice
Des Musées Royaux de Belgique,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remercier
réception de votre estimée du 21
Août courant, m'autorisant à
prélever, sous la surveillance de Monsieur
A.-J. Wauters, une parcelle du dépôt
huileux marginal d'un ou deux
tableaux du Musée Ancien.

Je vous remercie de cette marque
de confiance et vous prie, Messieurs,
d'agréer mes sentiments de haute
considération.

D^r J. Defay

133 Avenue Molière